



Le Saint-Siège

MESSAGE
DU SAINT-PÈRE

FRANÇOIS

AUX ÉVÊQUES, AUX PRÊTRES ET AUX DIACRES,
AUX PERSONNES CONSACRÉES ET AUX FIDÈLES LAÏCS

POUR LE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE
DE LA LETTRE APOSTOLIQUE
EN FORME DE « MOTU PROPRIO »
MINISTERIA QUAEDAM
DE SAINT PAUL VI

1. La célébration du cinquantième anniversaire de la Lettre apostolique en forme de « Motu Proprio » *Ministeria quaedam* de [saint Paul VI](#) [AAS 64 (1972) 529-534] nous offre l'occasion de réfléchir à nouveau sur le thème des ministères. Dans le contexte fécond mais non exempt de tensions qui ont suivi le [Concile Vatican II](#), ce document a offert à l'Église une réflexion significative qui n'a pas eu pour seul résultat de renouveler la discipline concernant la première tonsure, les ordres mineurs et le sous-diaconat dans l'Église latine – comme déclaré dans le titre – mais il a offert à l'Église une prospective importante qui a eu la force d'inspirer d'autres développements.

2. A la lumière de ce choix et des motifs qui l'ont soutenu, il faut comprendre les deux récentes Lettres apostoliques en forme de « Motu Proprio » avec lesquelles je suis intervenu sur le thème des ministères institués. La première, [Spiritus Domini](#), du 10 janvier 2021, a modifié le can. 230 §1 du Code de Droit Canonique sur l'accès des personnes de sexe féminin au ministère institué du Lectorat et de l'Acolytat. La deuxième, [Antiquum ministerium](#), du 10 mai 2021, a institué le ministère de Catéchiste. Ces deux interventions ne doivent pas être interprétées comme un dépassement de la doctrine précédente, mais comme un développement ultérieur possible parce que fondé sur les mêmes principes – cohérents avec la réflexion du Concile Vatican II – qui ont inspiré *Ministeria quaedam*. La meilleure façon de célébrer l'anniversaire significatif d'aujourd'hui

est de continuer à approfondir la réflexion sur les ministères que saint Paul VI a initiée.

3. Le thème est d'une importance fondamentale pour la vie de l'Église : en effet, il n'existe pas de communauté chrétienne qui ne vive des ministères. Les lettres pauliniennes, et pas seulement elle, en témoignent amplement. Lorsque – pour prendre un exemple parmi tant d'autres possibles – l'Apôtre Paul s'adresse à l'Église qui est à Corinthe, l'image que ses paroles dépeignent est celle d'une communauté riche de charismes (1 Co 12, 4), de ministères (1 Co 12, 5), d'activités (1 Co 12, 6), de manifestations (1 Co 12, 7) et de dons de l'Esprit (1 Co 14, 1.12.37). La variété des termes utilisés décrit une ministérialité répandue, qui s'organise sur la base de deux fondements sûrs : à l'origine de chaque ministère, il y a toujours Dieu qui, avec son Esprit Saint, opère tout en tous (cf. 1 Co 12, 4-6) ; la finalité de tout ministère est toujours le bien commun (cf. 1 Co 12, 7), l'édification de la communauté (cf. 1 Co 14, 12). Tout ministère est un appel de Dieu pour le bien de la communauté.

4. Ces deux fondements permettent à la communauté chrétienne d'organiser la variété des ministères que l'Esprit suscite par rapport à la situation concrète qu'elle vit. Une telle organisation n'est pas un fait purement fonctionnel, mais plutôt, un discernement communautaire attentif, dans l'écoute de ce que l'Esprit suggère à l'Église, en un lieu concret et dans le moment présent de sa vie. Nous avons des exemples lumineux de ce discernement dans les Actes des Apôtres, à propos justement des structures ministérielles : c'est à dire le groupe des Douze, devant pourvoir au remplacement de Judas (Ac 1, 15-26), et celui des Sept, devant résoudre une tension communautaire qui s'était créée (Ac 6, 1-6). Toute structure ministérielle qui naît de ce discernement est dynamique, vive, flexible comme l'action de l'Esprit : elle doit s'enraciner toujours plus profondément en lui pour ne pas risquer que la dynamique devienne confusion, que la vivacité se réduise à une improvisation, que la flexibilité se transforme en adaptations arbitraires et idéologiques.

5. Saint Paul VI, en appliquant les enseignements conciliaires, a opéré dans *Ministeria quaedam* un vrai discernement et a indiqué la direction afin de poursuivre le chemin. En effet, accueillant les instances de nombreux Pères conciliaires, il a revu la pratique en vigueur en l'adaptant aux exigences du moment, et il a reconnu aux Conférences Épiscopales la possibilité de demander au Siège Apostolique l'institution de ces ministères jugés nécessaires ou très utiles dans leurs régions. La prière d'ordination de l'évêque, dans la partie des intercessions, indique aussi parmi ses tâches principales, celle d'organiser les ministères : « ... qu'il répartisse les ministères comme tu l'as disposé toi-même ... » (*Pontificale Romanum, De Ordinatione Episcopi, Presbyterorum et Diaconorum, Editio typica altera*, n. 47, p. 25 : «... ut distribuat munera secundum præceptum tuum ...»).

6. Les principes rappelés ci-dessus, bien enracinés dans l'Évangile et insérés dans le contexte plus large de l'ecclésiologie du Concile Vatican II, sont le fondement commun permettant d'identifier, stimulés par l'écoute de la vie concrète des communautés ecclésiales, quels sont les

ministères qui, ici et maintenant, édifient l'Église. L'ecclésiologie de communion, le caractère sacramental de l'Église, la complémentarité du sacerdoce commun et du sacerdoce ministériel, la visibilité liturgique de chaque ministère sont les principes doctrinaux qui, habités par l'Esprit, rendent harmonieuse la diversité des ministères.

7. Si l'Église est le Corps du Christ, tout le service (*ministrare*) du Verbe incarné doit traverser ses membres, chacun d'entre eux – en raison de son unicité qui répond à un appel personnel de Dieu – manifestant un trait du visage du Christ serviteur : l'harmonie de leur action montre au monde la beauté de celui qui « n'est pas venu pour être servi, mais pour servir, et donner sa vie en rançon pour la multitude » (Mc 10, 45). La prière d'ordination des diacres a une expression significative pour décrire la variété dans l'unité : « Tu construis ton Église, qui est le Corps du Christ, par les dons infiniment variés de ta grâce : tu veux que chacun de ses membres ait une fonction particulière, et que tous contribuent, par l'Esprit Saint, à l'unité de cet ensemble admirable... » (*Pontificale Romanum, De Ordinatione Episcopi, Presbyterorum et Diaconorum, Editio typica altera*, n. 207, p. 121 : «Cuius corpus, Ecclesiam tuam, cælestium gratiarum varietate distinctam suorumque conexam distinctione membrorum, compage mirabili per Spiritum Sanctum unitam ...»).»).

8. La question des ministères baptismaux touche plusieurs aspects qu'il faut certainement considérer : la terminologie utilisée pour indiquer les ministères, leur fondement doctrinal, les aspects juridiques, les distinctions et les relations entre les différents ministères, leur valeur vocationnelle, les parcours de formation, l'événement qui habilite à l'exercice d'un ministère, la dimension liturgique de chaque ministère. À partir seulement de cette liste sommaire, on se rend compte de la complexité du thème. Certainement il convient de continuer à approfondir la réflexion sur tous ces noyaux thématiques. Cependant, si nous devons prétendre les définir et les résoudre pour pouvoir ensuite vivre la ministérialité, nous ne pourrions probablement pas aller loin. Comme je l'ai rappelé dans *Evangelii gaudium* (n. 231-233), *la réalité est supérieure à l'idée* et « entre les deux il faut instaurer un dialogue permanent, en évitant que l'idée finisse par être séparée de la réalité » (n. 231).

L'autre principe que j'ai rappelé, bien que dans un autre contexte, dans *Evangelii gaudium* (n. 222), peut aussi nous aider : le *temps est supérieur à l'espace*. Plus que l'obsession des résultats immédiats dans la résolution de toutes les tensions et la clarification de chaque aspect, risquant ainsi de cristalliser les processus et, parfois, de les arrêter (cf. *Evangelii gaudium*, n. 223), nous devons soutenir l'action de l'Esprit du Seigneur, ressuscité et monté au ciel, lequel « a donné aux uns d'être apôtres, à d'autres d'être prophètes, ou encore évangélistes, ou bien pasteurs et docteurs, organisant ainsi les saints pour l'œuvre du ministère, en vue de la construction du Corps du Christ, au terme de laquelle nous devons parvenir, tous ensemble, à ne faire plus qu'un dans la foi et la connaissance du Fils de Dieu, et à constituer cet Homme parfait, dans la force de l'âge, qui réalise la plénitude du Christ » (Ep 4, 11-13).

9. C'est l'Esprit qui, en nous faisant participer, de manières distinctes et complémentaires, au sacerdoce du Christ, rend toute la communauté ministérielle, pour construire son corps ecclésial. L'Esprit œuvre dans les espaces que notre écoute obéissante rend disponibles à son action. *Ministeria quaedam* a ouvert la porte au renouvellement de l'expérience de la ministérialité des fidèles, nés à nouveau de l'eau du baptême, confirmés par le sceau de l'Esprit, nourris par le Pain vivant descendu du ciel.

10. Pour pouvoir écouter la voix de l'Esprit et ne pas arrêter le processus – en veillant à ne pas le forcer par l'imposition de choix qui sont le fruit de visions idéologiques – je considère qu'il est utile de partager, encore plus dans le climat du chemin synodal, les expériences de ces années. Celles-ci peuvent offrir des indications précieuses pour arriver à une vision harmonieuse de la question des ministères baptismaux et poursuivre ainsi sur notre route. C'est pourquoi je désire dans les prochains mois, en des modalités qui seront définies, engager un dialogue sur ce thème avec les Conférences Épiscopales afin de pouvoir partager la richesse des expériences ministérielles que l'Église a vécues au cours de ces cinquante années, tant comme ministères institués (lecteurs, acolytes et, récemment, catéchistes) que comme ministères extraordinaires et de fait.

11. Je confie à la protection de la Vierge Marie, Mère de l'Église, notre marche. En gardant en son sein le Verbe fait chair, Marie porte en elle le ministère du Fils, auquel elle participe d'une manière qui lui est propre. En cela aussi, elle est l'icône parfaite de l'Église, qui, dans la variété des ministères, garde le ministère de Jésus-Christ, en faisant participer à son sacerdoce chaque membre de la manière qui lui est propre.

Donné à Rome, près de Saint-Jean-de-Latran, le 15 août 2022, solennité de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie, la dixième année de mon Pontificat.

FRANÇOIS